

DÉVELOPPEMENTS

Du Budget des Dépenses

DE LA MARINE,

POUR L'EXERCICE 1843.



NOMBRE des articles de loi d'exp- loits des articles	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE PREMIER.	
ARTICLE PREMIER.	
<i>Administration centrale. (Personnel.)</i>	
1	1 Traitement du Ministre. Mémoire
	2 — du secrétaire général. Mémoire
	3 — du chef de division. Mémoire
	Ces fonctions sont remplies par un officier de la marine.
	4 Traitements des employés et d'un garde-magasin enballeur
	Les huissiers et autres gens de service sont rétribués par le Département des Affaires Etrangères.
ARTICLE 2.	
<i>Administration centrale. (Matériel.)</i>	
2	1 Fournitures de bureaux, frais d'impressions, reliure et achat de livres. 3,000
	2 Ports de lettres, chauffage et éclairage. 500 } 3,500
TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr	
CHAPITRE II.	
BÂTIMENTS DE GUERRE.	
La flotille se compose des bâtiments suivants :	
La goëlette <i>la Louise-Marie</i> ,	armée de 10 pièces.
Le brigantin <i>le Congrès</i> ,	— 8 —
Canonnière-goëlette n° 1	— 7 —
— 4	— 7 —
Canonnière-chaloupe 5	— 5 —
— 6	— 5 —
— 7	— 5 —
— 9	— 5 —
— 10	— 5 —
— 11	— 5 —
— 12	— 5 —
Un aviso.	
Dont un Paixhans d. 80 livres.	

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
articles de la loi	dévelop- pements des articles.						
1	1	ARTICLE PREMIER.					
		Bâtiments de guerre. (Personnel.)					
		1	Capitaine-lieutenant commandant à Anvers . . .	7,600	»	7,600	»
		1	— — — Ostende . . .	7,600	»	7,600	»
		1	— détache à l'administration centrale	7,600	»	7,600	»
		5	Lieutenants de vaisseau	5,040	»	25,200	»
		12	Enseignes	2,520	»	30,240	»
		12	Aspirants de 1 ^{re} classe	1,260	»	15,120	»
		12	— 2 ^e classe	945	»	11,340	»
		3	Sous-commissaires de 2 ^e classe	2,520	»	7,560	»
		4	Agents comptables	1,260	»	5,040	»
		2	Chirurgiens aides-majors	2,520	»	5,040	»
		3	— sous-aides-majors	2,100	»	6,300	»
		10	Maîtres d'équipage	720	»	7,200	»
		10	— de canonnage	636	»	6,360	»
		10	Coqs	516	»	5,160	»
		20	Matelots de 1 ^{re} classe	516	»	41,280	»
		125	— 2 ^e —	384	»	48,000	»
		240	— 3 ^e —	336	»	80,640	»
		60	Mousses	156	»	9,360	»
		330,524					
		2	2	591	Total effectif.		
	Traitement des pilotes lamaneurs.			3,884	»		
2	2	ARTICLE 2.					
		Bâtiments de guerre. (Matériel.)					
		1	Vivres pour 591 hommes et 3 pilotes	190,000	»	293,877	
		2	Chauffage et lumière	16,877	»		
		3	Renouvellement et achat de futaille.	10,000	»		
		4	Instruments de chirurgie, médicaments, vivres de malades	6,000	»		
		5	Mât et coque des 15 bâtiments	14,000	»		
		6	Gréement à renouveler	13,000	»		
		7	Poudre pour la flottille et le service de quarantaine.	1,000	»		
		8	Voiles de rechange (un $\frac{1}{2}$ jeu par bâtiment), et tentes	12,000	»		
		9	Fournitures de bureau p ^r les officiers commandants et comptables.	1,500	»		
		10	Frais de route et de déplacement.	1,500	»		
		11	Entretien de l'artillerie, des armes blanches et buffleteries	3,500	»		
		12	Achat d'huiles, de couleurs et menus objets	5,000	»		
13	Renouvellement de canot et entretien des embarcations	10,000	»				
14	Dépenses imprévues	10,000	»				
TOTAL DU CHAPITRE II. fr.							

CRÉDIT			CREDIT Nouveau exercice 1892	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1893.		CREDIT AUX 10 1 1893	Observations
CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL	EXCÈS		MANQUE			
0,524	330,524	330,524					
293,877	293,877	293,877					
624,401	624,401	624,401					

NUMÉRO
des
articles
de
la loi
dévelop-
pements
des
articles.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

Le prix des vivres est calculé d'après les contrats d'adjudication publique passés pour l'exercice 1842, et dont la section centrale a pris connaissance.

Voici le prix des denrées, la quantité de chaque ration et le prix de chacune d'elles :

		PAR SEMAINE.	
Pain	kil. fr. 0,1562	54 00	fr. 0,5586
Biscuit	" " 0,4800	" ration de mer.	"
Viande fraîche	" " 0,6700	2,00	1,5400
Viande salée	" " 0,9000	" ration de mer.	"
Orge	" " 0,4240	1,95	0,8268
Lard fumé et salé	" " 1,4510	0,45	0,6455
Pois verts	" " 0,5180	0,60	0,1008
Pois gris	" " 0,5816	0,50	0,1908
Pois blancs	" " 0,2650	" ration de mer.	"
Beurre	" " 1,5900	0,25	0,5975
Fromage	" " 1,1660	0,30	0,5850
Sel blanc	" " 0,5286	0,12	0,0594
Poivre	" " 1,5356	0,06	0,0801
Moutarde	" " 0,7420	0,06	0,0445
Genièvre	le litre " 0,6042	0,56	0,5584
Vinaigre de vin	" " 0,7420	0,28	0,2078
		Légumes	0,5600
		PAR SEMAINE	fr. 5,8012

On peut se convaincre par le tableau ci-dessus, que la ration de vivres coûte, par jour, fr. 0,828,571.

Pour 591 hommes et 3 pilotes (594)	179,642 0
La somme demandée	190,000 0

En plus. fr. 10,557 0

pour subvenir aux droits d'octroi sur le pain et la viande à Anvers et à Ostende, à l'excédant de la dépense nécessaire pour les vivres de mer, biscuit et viande salée, et à toutes les dépenses extraordinaires, telles qu'achats l'étranger d'eau douce, vivres frais, ainsi que doubles rations et détérioration des comestibles.

CHAPITRE III.

ARTICLE UNIQUE.

Magasin de la Marine.

1	Traitement du garde-magasin	fr. 1,000	11,200
2	Salaire d'ouvriers à la journée	1,000	
3	Loyer du local.	1,200	
4	Objets à renouveler pour tenir l'approvisionnement de rechange au complet.	8,000	

TOTAL DU CHAPITRE III. fr.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT Ancien TOTAL EXERCICE 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT ALLOUÉ POUR 1843.	Observations.
VOIES directes per manentes	CHARGES extra ordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS.		
11 200		11,200	11,200	»	»		
11,200		11,200	11,200	»	»		

NUMÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
articles de la loi	dévelop- pement des articles			
CHAPITRE IV.				
PILOTAGE.				
ARTICLE 1 ^{er} . — <i>Personnel</i> . (Traitement fixe.)				
1	Uniq.	1 Inspecteur général	(Mémoire.)	
		2 Commissaires permanents de l'Escaut (1 pour mémoire) . . .	2,500 "	
		2 Inspecteurs	6,000 "	
		2 Commissaires des pilotes	4,800 "	
		2 Sous-commissaires des pilotes	3,000 "	
		1 Greffier	2,400 "	
		2 Commis	3,000 "	
		2 Concierges	2,000 "	
		Station d'Anvers, pi- lotage intérieur.	1 Chef-canotier	1,200 "
			4 Rameurs	4,000 "
			10 Pilotes de 1 ^{re} classe, à 80 fr. par mois.	9,600 "
			10 — 2 ^e — 70 —	8,400 "
			10 — 3 ^e — 60 —	7,200 "
			6 Élèves	2,160 "
		Bouches de l'Escaut, pilotage de mer.	3 Patrons-pilotes	3,600 "
			8 Pilotes de 1 ^{re} classe	7,680 "
			8 — 2 ^e — 70 —	6,720 "
			8 — 3 ^e — 60 —	5,760 "
			6 Élèves pilotes	2,880 "
			6 Matelots	2,880 "
		Station de la Manche, pilotage de mer.	2 Patrons-pilotes	2,400 "
			4 Pilotes de 1 ^{re} classe	3,840 "
			6 — 2 ^e — 70 —	5,040 "
			6 — 3 ^e — 60 —	4,320 "
			4 Élèves	1,920 "
			4 Matelots	1,920 "
		Ostende, pilotage de mer.	2 Patrons-pilotes	2,400 "
			4 Pilotes de 1 ^{re} classe	3,840 "
			4 — 2 ^e — 70 —	3,360 "
			4 — 3 ^e — 60 —	2,880 "
		Station de relais aux bouches de l'Escaut.	4 Élèves	1,920 "
			4 Matelots	1,920 "
			1 Chef canotier	1,200 par an. 1,200 "
			4 Matelots	1,000 — 4,000 "
		Traitements des gardes fanaux sur la côte de Flandre		3,600 "
		Ostende, à terre, un signaleur à 1,200 francs		1,200 "
			131,540	
			A REPORTER. fr.	

CREDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CREDIT alloué POUR 1843	Observations
SAINTS NÉCESSAIRES DE L'ÉTAT	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
11,540	"	131,540	131,540	"	"		
131,540	"	131,540	131,540	"	"		

N ^U MÉRO des		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
crédits de la loi	décrétés par les comités			
				REPORT.fr.
		ART. 2. — <i>Personnel.</i> — (Dépenses variables.)		
2	Uniq.	Remises à payer aux pilotes sur le droit de pilotage	67,000	"
		5 p. % sur le droit de pilotage pour alimenter la caisse des veuves	9,500	"
		Restitution des droits de pilotage	2,000	"
				78,500
		ART. 3. — <i>Matériel.</i>		
		1 Entretien de huit bateaux pilotes	15,000	"
		2 Entretien de deux maisons de pilotage, d'un observatoire et d'un poste de signaleur, à Ostende	3,000	"
		3 Entretien des embarcations pour le service intérieur	800	"
		4 Feu et lumière dans les bureaux du pilotage, corps-de-garde et à bord des bateaux pilotes	1,800	"
		5 Frais de voyage des inspecteurs, commissaires, pilotes, élèves	3,000	"
3		6 Fournitures de bureau et impressions.	1,200	"
		7 Entretien de 14 bouées sur l'Escaut	2,800	"
		8 Achat de pierres bleues pour orins et chaînes pour idem	1,000	"
		9 Nourriture des pilotes embarqués sur le bateau-pilote d'Anvers, en service extraordinaire	400	"
		10 Éclairage et entretien des fanaux sur la côte de Flandre	3,400	"
		11 Dépenses imprévues, telles que frais de procédure au sujet du pilotage, etc.	4,000	"
				86,400
		TOTAL DU CHAPITRE IV.		
		CHAPITRE V.		
		ARTICLE UNIQUE.		
		<i>Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre.</i>		
Uniq.	Uniq.	Solde du personnel, frais d'entretien du bateau à vapeur <i>la rille d'Anvers</i> et des embarcations à rames, achat de combustibles, etc.		
		TOTAL DU CHAPITRE V.		
		CHAPITRE VI.		
		ARTICLE UNIQUE.		
		<i>Secours maritimes. — (Sauvetage.)</i>		
Uniq.	Uniq.	Entretien des embarcations, hangars, achat de matériel et solde du personnel		
		TOTAL DU CHAPITRE VI.		

CRÉDIT PARMI LEUR EXERCICE 1843			CRÉDIT Rece POUR L'EXERCICE 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843		CRÉDIT ALLUÉ POUR 1843	Observations
POUR les les	CHARGES extérieures et temporaires	TOTAL		EN PLUS	EN MOINS		
11,540	"	131,540	131,540	"	"		
78,500	"	78,500	78,500	"	"		
36,400	"	36,400	36,400	"	"		
246,440	"	246,440	246,440	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		

NUMÉRO des articles de la loi développements des articles.		DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
ARTICLE UNIQUE.		
Uniq.	Uniq.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers de marine qui, n'ayant pas droit à la pension, se trouvent dans une position malheureuse.
		TOTAL DU CHAPITRE VII.

Chapitres.	Articles.	Récapitulation.	
—	—		
I.	1	Administration centrale (<i>Personnel</i>)	
I.	2	— (<i>Matériel</i>).	
II.	1	Bâtiments de guerre (<i>Personnel</i>)	
II.	2	— (<i>Matériel</i>).	
III.	Uniq.	Magasin de la marine	
IV.	1	Pilotage (<i>Personnel</i>). Traitement fixe	
IV.	2	— (<i>Id.</i>). Traitement variable	
IV.	3	— (<i>Matériel</i>).	
V.	Uniq.	Service du passage d'eau d'Anvers à la Tête-de-Flandre	
VI.	Uniq.	Secours maritimes (<i>Sauvetage</i>)	
VII.	Uniq.	Secours aux marins blessés et aux veuves d'officiers, etc.	
		TOTAUX.	fr.

CREDIT MANDÉ POUR L'EXERCICE 1843.			CRÉDIT Alloué pour l'exercice 1842	DIFFÉRENCE AU BUDGET DE 1843.		CRÉDIT Alloué pour 1843.	Observations.
REVENUS Ordinaires et Extraordinaires	CHARGES extraordinaires et temporaires	TOTAL.		EN PLUS	EN MOINS		
4 000	"	4,000	4,000	"	"		
1,000	"	4,000	4,000	"	"		

6,050	"	6,050	6,050	"	"		
3,500	"	3,500	3,500	"	"		
30,524	"	330,524	330,524	"	"		
293,877	"	293,877	293,877	"	"		
11,200	"	11,200	11,200	"	"		
131,540	"	131,540	131,540	"	"		
78,500	"	78,500	78,500	"	"		
36,400	"	36,400	36,400	"	"		
48,758	"	48,758	48,758	"	"		
16,500	"	16,500	16,500	"	"		
4,000	"	4,000	4,000	"	"		
960,849	"	960,849	960,849	"	"		

26